

Instructions :

Le présent formulaire de requête doit être renseigné par l'organisation requérant une assistance technique auprès du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) en collaboration avec l'Entité nationale désignée (END) du pays concerné.

Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez-vous reporter à la liste à jour des END disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/tcclear/support/national-designated-entity.html>.

Le formulaire peut être retourné au format Word après y avoir apposé une signature électronique. Il est également possible de retourner le formulaire Word non signé, accompagné d'une copie signée et scannée au format PDF.

En cas de requête multipays, chaque END doit signer un formulaire identique avant la remise officielle au CTCN.

Les END souhaitant obtenir des fonds au titre du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat (GCF) peuvent soumettre leur requête au CTCN en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND).

Pays requérant(s) :	République de Guinée
Intitulé de la requête :	ENERGIE DOMESTIQUE ET IRRIGATION SOLAIRE AVEC MINI RESEAUX DANS LES COMMUNES RURALES DE KANKAN, SIGUIRI, MANDIANA, KEROUANE, DINGUIRAYE ET GAOUAL.
Entité nationale désignée :	DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE. ADAMA LEWO DIAKITE POINT FOCAL TRANSFERT DE TECHNOLOGIES Email : alewodiakite@gmail.com , Tel : 00224 622 356 272 BP 761 CONAKRY RG
Organisation requérante :	MINISTERE DE L'ENERGIE. DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES, SANASSY SIDIBE, CHEF DE CELLULE ETUDES ET PROSPECTIVES. Email : sanassysidibe@gmail.com , 00224 622 524 631

Objectif relatif au climat :

- ☐ Adaptation au changement climatique
- ☐ Atténuation du changement climatique
- ☒ Adaptation et atténuation du changement climatique

Périmètre géographique :

- ☐ Niveau communautaire

☐ Niveau infranational

☐ Niveau national

☒ Requête multipays

- La République de Guinée ;
- le Sénégal ;
- la République Démocratique du Congo

Dans le cas des requêtes infranationales ou multipays, indiquez les zones géographiques concernées (provinces, états, pays, régions, etc.).

Énoncé du problème relatif au changement climatique (une page maximum) : La République de Guinée à l'image des pays les moins avancés subits de plein fouet les effets néfastes du changement climatique à travers la persistance de fortes chaleurs, des pluies violentes, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie et les inondations.

Au-delà des impacts identifiés dans la CDN, l'accès aux technologies vertes pour l'agriculture reste encore très peu exploité alors qu'elle est tributaire au régime des pluies. Ensuite, les nouvelles techniques pour la production agricole n'ont pas évolué en termes de préventions des effets négatifs sur le sol, les eaux intérieures (fleuve, lacs et diverses rivières face à la pollution). A cela s'ajoutent également la déforestation, les techniques archaïques de l'agriculture/production agricole (cultures végétales, de l'élevage, de la pêche, de la mauvaise utilisation des sols, etc.), la pollution des cours d'eau, l'urbanisation effrénée non réglementée, la surpopulation des villes.

Avec le soutien du CTCN, l'adoption et l'application des méthodes combinées de l'agrovoltaïsme ou énergie solaire, à savoir la production simultanée des produits agricoles de court cycle et de l'énergie, permettra de défier les méthodes agricoles traditionnelles qui sont dépendantes du cycle des saisons et dont le rendement reste moins satisfaisant, car créant la pénurie et la hausse incontrôlée des prix hors-saison.

La réussite de ce nouveau concept et de sa technologie en République de Guinée stimulera des investisseurs avisés à s'intéresser à l'agro-industrie, car ils seront rassurés par la disponibilité des produits pour leurs usines de transformation et de conservation, et aussi la stabilité des prix sur le marché.

Cette section doit répondre à la question : « Quel est le problème ? » Résumez le problème lié au changement climatique et/ou les conséquences négatives du changement climatique pour le pays aux

Interventions en cours et antérieures mises en œuvre pour résoudre le problème (une demi-page maximum)

Dans le cadre d'exposer des mesures urgentes et immédiates à entreprendre pour s'adapter aux effets néfastes au changement climatique, la Guinée a élaboré un Plan National d'Adaptation Climatique (PANA).

Le but du PANA est de définir les activités prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux besoins immédiats et aux préoccupations urgentes des groupes sociaux économiques en vue de leur adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

Dans le cadre d'une agriculture, d'une sylviculture et d'une pêche plus productive et durable, le PANA propose les activités suivantes :

- Développement de la riziculture irriguée en moyenne et haute guinée ;
- Promotion de l'élevage des petits ruminants ;
- Promotion des cultures maraichères ;
- Intensification de la culture du mil à chandelle dans la zone nord de la guinée ;
- Appui au développement des plantations communautaires et privées d'anacardiers.

A ceux-ci on peut citer d'autres projets en cours tels que :

- Le Plan National d'Adaptation(PNA) en cours de finalisation ;
- La Troisième Communication (TCN) en cours

Cette section doit répondre à la question : « Quelles interventions ont été ou sont actuellement mises en œuvre afin de résoudre le problème ? » Décrivez les processus, les projets ou les initiatives qui sont, ou ont été, mis en œuvre dans le pays ou la région pour lutter contre le problème climatique énoncé précédemment.

Obstacles technologiques¹ spécifiques (une page maximum) : La République de Guinée connaît des difficultés de fourniture et d'accès à l'énergie électrique et hydroélectrique. Par ailleurs, le taux d'accès à l'énergie renouvelable a connu une augmentation entre 2015 et 2020 suite à la mise en service des grands barrages tels que kaléta et souapiti. Sur la base de 6.81 personnes par ménage, le taux d'électrification est de 93% à Conakry, de 18% en milieu rural et de 46% sur l'ensemble du territoire national.

L'Evaluation des Besoins Technologiques de la République de Guinée a permis l'identification, la sélection et à la mise en œuvre de technologies climatiques pour réduire les gaz à effet de serre et la vulnérabilité au changement climatique.

Les obstacles technologiques qui freinent la mise en œuvre des projets sont entre autres :

- ❖ Insuffisance de diffusion de technologies pratiques et économes ;
- ❖ Insuffisance d'expertise en transfert de technologie;
- ❖ Difficultés d'accès aux ressources financières ;
- ❖ Manque de pérennisation des acquis des projets ;
- ❖ Faible couverture spatiale du pays.

Au niveau du pays, aucun projet mettant en symbiose l'énergie et l'agriculture n'a jamais encore été mis en avant ; d'où l'intérêt de porter ce projet agri voltaïque.

A partir de ce constat, la République de Guinée a établi les priorités suivantes :

- Développer un système de production d'électricité plus économique et plus fiable, en promouvant les énergies renouvelables (solaires, éoliennes et hydroélectriques) pour en faciliter l'accès de ces énergies à tous les secteurs économiques et couches sociales.
- Préserver la vocation agricole des espaces sur lesquels seront érigées les centrales solaires photovoltaïques en promouvant la production des cultures maraichères à court cycle et ainsi inonder le marché de consommation, de transformation et de conservation.
- Contribuer dans la lutte contre le changement climatique et diminuer les gaz à effet de serre.

¹ Cela correspond à l'ensemble des équipements, techniques, connaissances et compétences pratiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation au changement climatique (Rapport spécial du GIEC sur le transfert de technologie, 2000).

La création des centrales solaires photovoltaïques a de plus un double objectif qui est d'accroître la capacité de production d'électricité de manière durable et respectueuse de l'environnement, mais également de moderniser les infrastructures énergétiques en utilisant la technologie de pointe dans la production de l'électricité par les énergies renouvelables.

Cette section doit répondre aux questions suivantes : « Quels obstacles technologiques les interventions nationales décrites précédemment rencontrent-elles (ont-elles rencontré) ? » et « Comment l'assistance technique du CTCN complètera-t-elle ces interventions ? » En vous appuyant sur l'énoncé du problème et en tenant compte des interventions existantes décrites précédemment, décrivez les obstacles technologiques spécifiques rencontrés par l'organisation requérante dans le cadre du repérage, de l'évaluation ou du déploiement d'une ou plusieurs technologies climatiques, en vue de résoudre le problème énoncé. Les obstacles décrits doivent rester dans le périmètre de l'assistance technique souhaitée (voir section ci-dessous).

Secteurs :

Indiquez les principaux secteurs faisant l'objet de la requête :

- | | | | |
|--|---|---|--|
| ☐ Littoral | ☒ Alerte précoce et évaluation environnementale | ☒ Santé humaine | ☐ Infrastructures et urbanisme |
| ☐ Secteur maritime et pêche | ☒ Eau | ☒ Agriculture | ☒ Fixation du carbone |
| ☒ Efficacité énergétique | ☐ Sylviculture | ☒ Industrie | ☒ Énergies renouvelables |
| ☐ Transports | ☐ Gestion des déchets | | |

Autres secteurs concernés :

Approches et facteurs transversaux :

Indiquez les approches et facteurs transversaux principaux :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| ☒ Communication et sensibilisation | ☒ Économie et prise de décisions financières | ☐ Gouvernance et planification | ☒ Communautaire |
| ☐ Réduction des risques de catastrophe | ☒ Écosystèmes et biodiversité | ☒ Égalité des sexes | |

Demande d'assistance technique (une page maximum) :

✓ En adhérant et en sollicitant l'assistance technique du CTCN et des membres du réseau concernés, la République de Guinée voudrait parvenir à évaluer le potentiel d'utilisation des cultures tests et la technologie

appropriée et adaptée aux conditions de la Guinée dans l'application de ce concept innovant de l'agrivoltaïsme, à établir une possibilité et une capacité de multiplier l'expérience dans d'autres sites en Guinée et dans d'autres pays africains se trouvant dans presque les mêmes situations et réalités, à établir l'impact des avantages liés à l'adoption et à l'application de ce concept sur l'économie communautaire et nationale et sur l'environnement par la préservation de l'écosystème et la biodiversité. La réussite de cette expérience nouvelle en République de Guinée permettra d'attirer des nouveaux investissements qui feront créer plusieurs sites agri voltaïques et des zones économiques spéciales indépendantes, copiant ce modèle.

- ✓ Actualisation de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Energétique ;
- ✓ Actualisation du document SE4ALL (Energies pour tous)
- ✓ Renforcement de capacités.

En vous référant à l'énoncé du problème, aux interventions en cours/antérieures et aux obstacles à l'utilisation des technologies nécessaires, décrivez l'assistance technique souhaitée. Celle-ci doit favoriser explicitement l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, tels que décrits dans l'énoncé du problème, et contribuer à surmonter les obstacles spécifiques.

La description de l'assistance technique doit s'inscrire dans un périmètre clairement défini et respecter le modèle suivant :

▪ **Objectif global**

- Accroître la desserte en électricité des villes concernées ;
- Promouvoir une agriculture durable et positive pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'aide des moyens de technologie moderne ;
- Promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.

▪ Catégories d'activités prévues devant être réalisées au titre de l'assistance technique

- Renforcer les capacités de CELS dans l'élaboration des dossiers éligibles au financement ;
- Réaliser les études de faisabilité pour l'ensemble des communes rurales se trouvant dans le contexte de l'intitulé du projet afin de couvrir ces préfectures ;
- Faire des inventaires pour la réalisation des projets initiés dans les trois (03) communes rurales et dans les cinquante (50) ménages par préfecture ;
- Identifier les zones bénéficiaires non couvertes par le réseau électrique interconnecté ;
- Identifier les zones favorisées pour l'aménagement agricole ;
- Mettre les agriculteurs en coopérative dans les zones favorisées pour l'aménagement ;
- Constituer des équipes d'animateurs pour informer et sensibiliser sur les nouvelles technologies agricoles ;
- Initier les premiers projets pilotes entre les communautés rurales dans les zones ciblées en irrigation à l'aide du solaire au nombre de trois (03) communes rurales par Préfectures citées au titre du Projet

▪ Produits prévus devant être exécutés au titre de l'assistance technique

Veillez noter que le CTCN fournit une assistance technique et n'a pas vocation à financer des projets.

- L'énergie électrique est disponible en permanence;

- Les gaz à effets de serre sont atténués et réduits ;
- Le taux d'utilisation des énergies renouvelables augmente en Guinée ;
- Les techniques agricoles sont modernisées et vulgarisées par la méthode d'irrigation des plaines et d'adduction d'eau à l'aide du solaire.

Calendrier prévisionnel :

Indiquez la durée prévue de l'assistance technique demandée au CTCN. Veuillez noter que celle-ci se limite à 12 mois maximum.

L'exécution du projet couvrira une période de 12 mois. Cette durée s'avère amplement suffisante pour planifier et initier le projet, en sélectionnant les cultures et la technologie appropriées, et aussi vulgariser le concept tout en invitant des personnes ou structures intéressées à développer le mécanisme de transformation et de conservation, si possible. Ce qui permettra d'identifier des opportunités nouvelles dans le secteur.

Bénéfices attendus de l'assistance technique (égalité des sexes et autres) changement climatique

La crise climatique, comme presque tous autres défis humanitaires et de développement, touche plus lourdement les femmes. Cet état de fait s'explique par le partage inégal du pouvoir entre les hommes et les femmes, l'écart entre les sexes en matière d'accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi.

➤ Promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap ;

Le renforcement de capacités des femmes et des jeunes permettra de développer et de vulgariser le concept de l'agrivoltaïsme dans les milieux reculés du pays. L'accompagnement et l'industrialisation de ces milieux ruraux, feront de sorte que les cultivateurs traditionnels puissent trouver des débouchés assurés de leurs produits localement, sans se soucier de long trajet de déplacement. Souvent les femmes et les jeunes filles sont celles qui se déplacent, transportant les colis des produits, pour se rendre dans les centres de négoce, s'exposant à toute éventualité de violence, de viol, de maladies, etc. Tout le monde trouvera ici l'opportunité de transformation pour créer une valeur ajoutée à leurs produits et la motivation nécessaire pour apprendre des nouvelles techniques et idées de développement, avec l'accès à l'électricité. Les jeunes filles ne seront plus assimilées aux seuls travaux de ménage, mais se formeront à d'autres métiers pour leur épanouissement.

Avec l'accès à l'électricité, les femmes développeront d'autres activités génératrices de revenus. Les jeunes gens se cultiveront davantage par la lecture et les médias.

Le nouveau comportement face à l'adoption et l'appropriation de ce nouveau concept fera l'objet d'une étude particulière pour connaître et évaluer son impact sur la vie des communautés au sein desquelles il a été implémenté.

Décrivez les activités en lien avec l'égalité des sexes ainsi que les bénéfices attendus de l'assistance technique, dans ce domaine et dans d'autres secteurs (biodiversité, économique, social, culturel, etc.)

Veillez trouver sur le site du CTCN des conseils généraux sur l'égalité des sexes (document traduit en français) :

<https://www.ctc-n.org/technologies/ctcn-gender-mainstreaming-tool-response-plan-development>

Pour plus d'information, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous:

<https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>

Parties prenantes principales :

Dressez la liste des parties prenantes à la mise en œuvre de l'assistance technique demandée et décrivez leur rôle (p. ex., agences gouvernementales, ministères, instituts de recherche, universités, secteur privé, organisations communautaires, société civile).

Parties prenantes	Rôle dans la mise en œuvre de l'assistance technique
Entité nationale désignée	DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE ADAMA LEWO DIAKITE POINT FOCAL TRANSFERT DE TECHNOLOGIES Email : alewodiakite@gmail.com , Tel : 00224 622 356 272 BP 761 CONAKRY RG
Organisation requérante	MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES SANASSY SIDIBE, CHEF DE CELLULE ETUDES ET PROSPECTIVES. Email : sanassysidibe@gmail.com , 00224 622 524 631
Ajoutez une ligne pour chaque partie prenante supplémentaire, le cas échéant.	▪ MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ; ▪ MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES, ▪ MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Conformité avec les priorités nationales (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez en quoi l'assistance technique demandée est conforme aux priorités nationales relatives au climat, à savoir : les contributions déterminées au niveau national ; les plans nationaux pour le développement ; les plans de réduction de la pauvreté ; les évaluations des besoins technologiques ; les stratégies de développement à faible émission de carbone ; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national ; les plans d'action technologique ; les plans nationaux d'adaptation ; les stratégies et plans sectoriels, etc.

Le projet cadre avec les objectifs nationaux en matière de changement climatique en ce qu'il

touche directement aux secteurs potentiellement émetteurs identifiés dans la CDN Révisée de la République de Guinée. Les technologies du projet sont aussi les technologies identifiées par l'EBT3 de la Guinée. Tous ceux-ci sont appuyés par les documents de référence énumérés ci-dessous :

Document de référence (précisez la date dudit document)	Extrait (précisez le numéro du chapitre, de la page, etc.) Les requêtes d'assistance technique auprès du CTCN doivent systématiquement être conformes et contribuer directement à la mise en œuvre de la CDN. Veuillez inclure une référence directe à la CDN/CPDN (chapitre, numéro de page, etc.). (précisez le numéro du chapitre, de la page, etc.)
Contribution déterminée au niveau national (CDN)	Le présent projet cadre parfaitement avec les engagements notre CDN Révisée. Hors UTCAFT, la République de Guinée établit son objectif inconditionnel (CDN) à 2 056 ktCO₂eq/an soit 9,7% de réduction de ses émissions en 2030 par rapport au scenario tendanciel équivalent à une croissance des émissions de 5% par an sur la période 2020-2030. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 3929 ktCO₂ eq/an, soit 17,0% par rapport au scenario tendanciel équivalent à une croissance des émissions de 4% par an sur la période 2020-2030. Sur UTCAFT, hors actions de reboisement (absorptions non prises en compte), la République de Guinée établit son objectif inconditionnel (CDN) à 20% de réduction de ses émissions brutes en 2030 par rapport au scenario tendanciel. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 49% par rapport au scenario tendanciel. Le mix de production électrique est actuellement constitué à 60% d'hydroélectricité environ. Les mises en service prévues avant 2025 de plusieurs grands barrages, combinées au potentiel de développement de la grande et petite hydroélectricité, du solaire PV et de l'éolien rendent atteignable un objectif de 70% à l'horizon 2025 et 80% en 2030, tous secteurs économiques confondus y compris minier. Cette trajectoire suppose que 90% des nouvelles capacités doivent être d'origine renouvelable et que la production d'origine thermique atteint son pic entre 2025 et 2030 et que les rendements de la production de l'électricité par rapport à la situation de référence soient augmentés de 50% (SE4ALL). L'atteinte de 80% de la production électrique d'origine renouvelable a un potentiel de réduction d'émissions de 5 074 ktCO₂ eq/an d'ici 2030 pour la <u>consommation électrique des ménages</u>.
Évaluation des besoins technologiques	L'évaluation des Besoins Technologiques de la République de Guinée a permis la sélection de 4 secteurs prioritaires dont 2 secteurs concernant l'adaptation, 2 concernant l'Atténuation et plusieurs sous-secteurs. Il s'agit entre autres de : 1) Adaptation a) Secteur des ressources en eau ; b) Secteur des zones côtières ; 2) Atténuation ;

	a) Secteur de l'énergie : L'énergie solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne pour améliorer l'accès à l'énergie en zones rurales enclavées et les conditions de vie des populations par des services énergétiques modernes ; b) Secteur de la foresterie Les technologies recommandées dans le secteur de l'énergie sont les suivantes: - L'hydroélectricité (hydroliennes, mini et micro barrages, etc.) au regard du potentiel très important que recèle la Guinée (plus de 6 GW avec plus de 100 sites favorables pour les micro-barrages); - Les technologies sur les énergies renouvelables pour des usages spécifiques (éclairage public, audio-visuel, charges de batteries, radios, lampes portatives, etc.); - Les foyers et fours améliorés afin d'infléchir la courbe des émissions tout en réduisant la pression sur le couvert végétal ; - Les éoliennes dans les zones à fort potentiel (côtes, zones montagneuses, etc.); - Les équipements d'utilisation du GPL particulièrement dans les centres urbains; - Les biodigesteurs à biogaz pour les zones rurales et périurbaines ; - Les lampes solaires rechargeables pour remplacer les lampes à pétrole ; - Les systèmes solaires/éoliens pour l'exhaure de l'eau en vue de remplacer les groupes électrogènes, pour alimenter les antennes de relais des systèmes téléphoniques. (installation des systèmes solaires, éolien, biomasse), en ligne avec les ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (Energie propre à un coût abordable) et 13 (lutte contre le changement climatique)
Plans nationaux d'adaptation	
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	Reboisement ; REDD Régénération assisté ; Couverture de cultures ; Passage aux énergies renouvelables ;
Autres documents de référence, le cas échéant	EBT3, CDN Révisée

Développement de la requête (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez de quelle façon la requête a été développée au niveau national et décrivez le processus utilisé par l'END pour approuver la requête avant sa soumission au CTCN (quelle **organisation** a proposé la requête, quels étaient les différents acteurs impliqués et leur rôle, etc.). Indiquez également les réunions ou consultations ayant eu lieu pour développer et/ou sélectionner la requête, etc.

Documents généraux et autres informations utiles :

- Énumérez tous les documents qui permettront au CTCN de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent la requête et les priorités nationales. Tous les documents indiqués ou fournis doivent être mentionnés dans la ou les sections correspondantes de la présente requête, et leur lien avec la requête doit être clairement démontré. Veuillez joindre un exemplaire de chaque document au présent formulaire ou fournir un lien Internet permettant d'y accéder (le cas échéant). Ajoutez toute autre information que vous jugerez utile.
- Indiquez si la requête a été élaborée avec l'aide du Programme d'incubateur de requêtes du CTCN.

FACULTATIF : Liens avec le Programme de préparation du Fonds vert pour le climat

Le CTCN collabore avec le Fonds vert pour le climat (GCF) en vue de faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement permettant de lutter contre le changement climatique et ses effets, en fournissant notamment aux pays une aide directe à la préparation par l'intermédiaire des autorités nationales désignées par le GCF. Ces interventions sont conformes aux directives du Conseil du GCF (Décision B.14/02) et de la CCNUCC (en particulier les paragraphes 4 et 7 de la Décision 14/CP.22 sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention²).

À ce titre, le CTCN met actuellement en œuvre plusieurs projets d'assistance technique financés par les fonds de préparation du GCF, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale désignée (AND) du pays bénéficiaire pour le GCF. Toute demande d'aide formulée auprès du GCF, y compris le montant, est soumise aux conditions générales du GCF et doit être élaborée conjointement avec l'AND.

Indiquez si la requête a reçu l'autorisation préalable de l'AND en vue de l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

☒ **Engagement initial** : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué à l'élaboration de la présente requête et participera aux prochaines étapes des négociations de l'accord officiel pour l'obtention d'une aide à la préparation auprès du GCF.

☒ **Engagement avancé (préféré)** : l'AND du pays requérant, désignée par le GCF, a contribué directement à l'élaboration de la présente requête et fait partie des cosignataires. Par cette signature, l'AND consent provisoirement à ce que le pays requérant ait recours aux fonds nationaux de préparation pour appuyer la mise en œuvre de l'assistance technique.

Nom de l'AND : Mr LAMAH Pierre

Organisation de l'AND : MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

² Voir https://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/auv_cop22_i8b_tm_fm.pdf.

Date :

Signature :

Suivi et impact de l'assistance technique :

En signant cette requête, je confirme que des processus sont en place dans le pays requérant afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le plan de réponse du CTCN et utilisés dans le pays pour contrôler la mise en œuvre de l'assistance technique, dans le respect des procédures standard du CTCN. Je comprends, qu'une fois l'assistance mise en œuvre, je soutiendrai les efforts du CTCN pour mesurer le succès et les effets du soutien apporté, y compris ses impacts à court, moyen et long terme dans le pays requérant.

Signature :

Nom de l'END : DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.

ADAMA LEWO DIAKITE POINT FOCAL TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Email : alewodiakite@gmail.com , Tel : 00224 622 356 272 BP 761 CONAKRY RG

Date : 05 Mars 2024

Signature :



LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE CTCN@UNEP.ORG

L'équipe du CTCN se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans le processus de candidature.